

# LA COORDINATION AU SERVICE DE LA SANTÉ DANS LE TERRITOIRE

## Qu'est-ce qu'une CPTS ?

### Une structure au service de la coordination des professionnels de santé

Une communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) est un **nouveau mode d'organisation interprofessionnelle**, financée par l'Assurance Maladie. De forme associative, elle regroupe **les professionnels (principalement libéraux)** d'un **même territoire** qui **souhaitent s'organiser autour d'un projet de santé** pour répondre à des problématiques communes.

L'objectif est double : **faciliter la coordination des professionnels et fluidifier le parcours de santé des patients**.

Pour atteindre ces objectifs, une CPTS peut donc solliciter et intégrer **l'ensemble des acteurs de santé** (professionnels de santé de ville libéraux ou salariés ; établissements de santé, médico-sociaux, sociaux ; acteurs de la prévention ; acteurs institutionnels...) qui souhaitent se coordonner sur un territoire.



*Les CPTS constituent une forme d'exercice coordonné pluriprofessionnel ouvrant droit à la rémunération forfaitaire annuelle conventionnelle.*

L'association a été créée en **octobre 2020** à l'initiative de deux professionnels de santé libéraux :

- **Dr Thierry RESSEL**, Psychiatre libéral à Mulhouse
- **Dr Frédéric TRYNISZEWSKI**, Médecin généraliste à Mulhouse – Président SOS Médecins 68

Rejoints par de nombreux autres acteurs, ils ont rédigé le **projet de santé** de la CPTS, qui comporte **6 axes** :

1. Améliorer la prise en charge des personnes présentant des troubles psychiques et psychiatriques
2. Améliorer la prise en charge des personnes en situation de dépendance
3. Renforcer l'accès aux soins sur le territoire
4. Renforcer la communication entre la Ville et l'Hôpital
5. Développer la prévention sur le territoire
6. Accompagner les professionnels de santé sur le territoire

## La CPTS Mulhouse Agglomération

## La CPTS en quelques chiffres

**+ de 400 membres**, principalement professionnels de santé libéraux, mais également des partenaires hospitaliers, médico-sociaux, institutionnels...

**39 communes** couvertes par le territoire de la CPTS (correspondant au territoire de l'intercommunalité M2A)

**280 000 habitants** (Mulhouse ville 110 000)

**4 salariées**

**7 commissions** et **plus de 200 professionnels** de santé mobilisés

**Une trentaine** d'outils et dispositifs élaborés depuis la création de la CPTS



Territoire de la CPTS  
Mulhouse Agglomération

## Pour répondre à ses objectifs et mettre en œuvre son projet de santé, la CPTS a créé 7 commissions :

- **Accès aux soins**  
*Objectifs : favoriser l'accès à un médecin traitant (MT) et faciliter la gestion des Soins Non Programmés (SNP)*
- **Santé Mentale**  
*Objectif : améliorer le parcours de soin des personnes en souffrance psychique*
- **Lien Ville/Hôpital**  
*Objectif : améliorer l'articulation des prises en charge ville-hôpital-ville*
- **Prévention**  
*Objectif : développer la prévention sur le territoire*
- **Perte d'Autonomie**  
*Objectif : favoriser l'accès aux soins des personnes en perte d'autonomie*
- **Communication, soutien aux professionnels de santé et Outils numériques**  
*Objectifs : communiquer et accompagner les professionnels de santé, promouvoir et déployer les outils numériques facilitant la coordination*
- **Périnatalité, Enfance, Adolescence**  
*Objectifs : faciliter et coordonner les parcours de santé des jeunes ou futures mères, des enfants et adolescents*

Ces commissions ont permis d'élaborer des outils concrets directement utilisables par les professionnels de santé et leurs partenaires. Quelques exemples :

- Annuaire des MT
- Déploiement d'Entr'actes (outil de gestion des SNP)
- ECG préthérapeutiques
- Programme de mentorat
- Parcours plaies complexes
- Cartographie des outils numériques
- Répertoire en ligne des actions de prévention
- Déploiement d'ICOPE...

## Les commissions

Suivez nos actions sur nos réseaux :



ou sur notre site web :



[www.cpts-mulhouse-agglo.fr](http://www.cpts-mulhouse-agglo.fr)

## Pourquoi adhérer à la CPTS ?

### Adhérer à la CPTS de votre territoire vous permet :

- D'être **représenté sur le territoire** par une **structure pluriprofessionnelle** constituée de confrères et consœurs libéraux
- D'avoir accès à des **outils facilitant la coopération**, la **prise en charge des patients** et **libérant du temps**
- D'**apporter votre expertise** et de **participer à l'évolution des pratiques** sur votre territoire
- D'obtenir du **soutien et de l'accompagnement** dans votre exercice (informations, temps d'échanges interprofessionnels, aides à la pratique...)

## Nous contacter



Business Campus – Entrée A  
15 rue des Frères Lumière  
68200 MULHOUSE



[contact@cpts-mulhouse-agglo.fr](mailto:contact@cpts-mulhouse-agglo.fr)



03 67 26 75 50



[www.cpts-mulhouse-agglo.fr](http://www.cpts-mulhouse-agglo.fr)

## Autres contacts utiles

Dr Rachel Champenier  
*Directrice*

06 95 36 38 28  
[directrice@cpts-mulhouse-agglo.fr](mailto:directrice@cpts-mulhouse-agglo.fr)

Lisa Le Métayer  
*Coordinatrice*

06 95 45 96 58  
[coordinatrice@cpts-mulhouse-agglo.fr](mailto:coordinatrice@cpts-mulhouse-agglo.fr)

Inscrivez-vous à notre newsletter en envoyant un mail à : [contact@cpts-mulhouse-agglo.fr](mailto:contact@cpts-mulhouse-agglo.fr)

